

## Horaire d'une journée en classe de dépaysement



Lever sous la responsabilité des éducateurs de nuit et des titulaires. Leur présence est très importante et rassurante pour les enfants.



Déjeuner sous la responsabilité des éducateurs de service. (Si les titulaires choisissent l'activité Malagne, Montaigle et Euro Space center en ½ journée, le déjeuner aura lieu à 7h45. Dans ce cas, les titulaires prendront leurs élèves en charge à 8h15 pour permettre le départ à 8h30).



Les titulaires prennent les enfants en charge et les préparent à l'activité du matin.



Activité du matin en collaboration avec un enseignant du centre ou un éducateur, rendez-vous au parking des bus. Lorsqu'il s'agit d'une visite touristique, le titulaire assure parfois seul l'encadrement de ses élèves.



Dès le retour au centre, le titulaire reprend ses élèves en classe pour une synthèse ou la préparation de l'activité de l'après-midi.



Repas de midi sous la responsabilité des éducateurs du centre.



Le titulaire reprend ses élèves pour la préparation de l'activité suivante.



Activité de l'après-midi avec un enseignant du centre ou un éducateur. Rendez-vous au parking des bus. Lorsqu'il s'agit d'une visite touristique, le titulaire assure parfois seul l'encadrement de ses élèves.



Les éducateurs assurent la surveillance du goûter et prennent les enfants en charge jusqu'à 19h45, sauf le mardi et le jeudi. (voir cadre ci-dessous)



Repas du soir sous la responsabilité des éducateurs du centre.



Animation réalisée par les éducateurs.



Douches organisées par les éducateurs. La présence des titulaires est obligatoire dans les chambres.



Le coucher prend effet mais peut être modifié selon l'âge des enfants. L'éducateur remet son service à ses collègues de nuit qui assurent la surveillance.

**Lundi de 19h à 19h30 : discours commun**

**Mardi : de 17h à 18h : prise en charge du groupe par le titulaire pour le courrier ou autre**

**Jeudi à 17h : boum - 18h30 : souper - 19h30 : douches et valises**

Pour éviter les pleurs, la distribution du courrier ne se fait pas avant le coucher. Il n'y a pas de collation prévue le matin, les titulaires sont libres d'en prévoir une. La bonne organisation du séjour de chacun nécessite un respect de l'horaire.

